



NATION
huronne-wendat



« **Projet Beauport 2020** »

Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat

Rapport de la pré-enquête

Déposé à :
L'Administration portuaire de Québec (APQ)

Préparé par le
Bureau du Nionwentsio
Nation huronne-wendat

Janvier 2016

Volet 1 : Pré-enquête

Il a été convenu, avec les représentants de l'APQ, que le Bureau du Nionwentsio procéderait dans les plus brefs délais à une pré-enquête afin de définir les impacts potentiels du projet Beauport 2020 sur l'utilisation contemporaine du territoire par les membres de la Nation huronne-wendat. La zone d'étude pour le Volet 1 correspond au « secteur estuaire » et au « secteur Beauport » de la propriété de l'APQ, tel qu'indiqué sur la figure en annexe. Ces secteurs ont été ciblés pour la pré-enquête afin d'obtenir les informations des membres de la Nation huronne-wendat, et ce, le plus près possible de l'emplacement du projet de Beauport 2020.

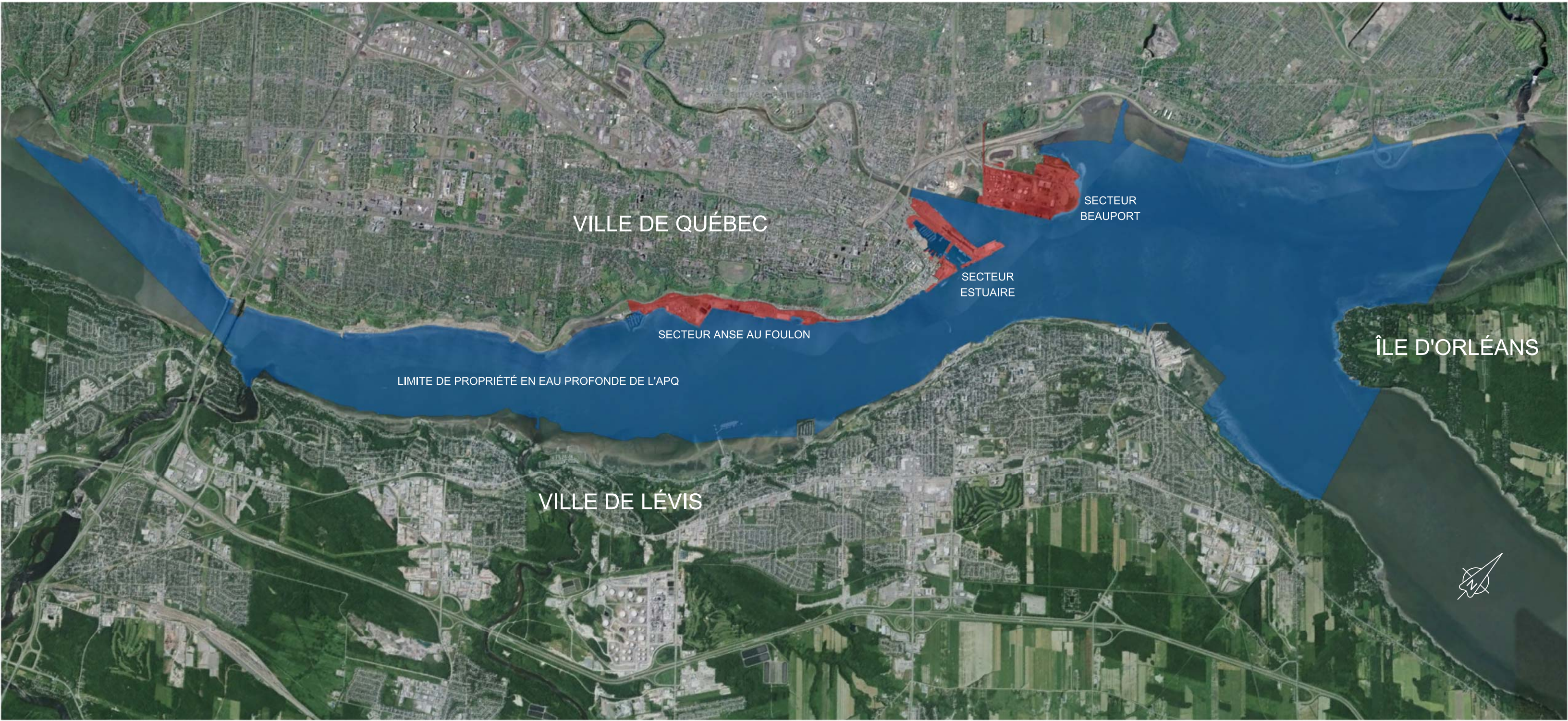
Le présent rapport sommaire fait état du nombre de Hurons-Wendat contactés et, lorsque qu'applicable, de l'utilisation du territoire par ces derniers et du niveau d'impact potentiel que le projet Beauport 2020 pourrait comporter à l'endroit de leurs activités.

Dans le cadre de la pré-enquête, 19 membres de la Nation huronne-wendat, issus de différentes familles, ont été contactés afin de préciser leur utilisation contemporaine du territoire, en particulier les deux secteurs spécifiques concernés par le projet. La pré-enquête a été réalisée par un assistant de recherche, sous la supervision de l'anthropologue responsable.

Parmi les 19 membres contactés, huit ont mentionné une fréquentation de la zone visée. Un membre a référé à sa pratique de l'activité coutumière de la pêche et un autre à celle de la chasse, plus précisément celle des oiseaux migrateurs. Six membres ont mentionné la pratique d'activités récréatives. Les emplacements exacts de ces activités seront précisés lors de l'étude historique et enquête sur l'utilisation huronne-wendat dont la remise est prévue pour le 31 mars 2016. À cette étape-ci du processus, nous pouvons affirmer que ces activités sont pratiquées dans les secteurs « estuaire » et « Beauport », tel qu'indiqué sur la figure en annexe.

De plus, parmi les 19 membres de la Nation huronne-wendat qui ont été contactés, deux ont spécifié pratiquer des activités de chasse aux oiseaux migrateurs à proximité immédiate du « secteur Beauport », dans les « limites de propriété en eau profonde de l'APQ », tel qu'indiqué sur la figure en annexe. Encore une fois, les emplacements exacts de ces activités seront précisés lors de l'étude historique et enquête sur l'utilisation huronne-wendat dont la remise est prévue pour le 31 mars 2016.

Deux membres de la Nation huronne-wendat ont affirmé être particulièrement préoccupés par les impacts potentiels du projet Beauport 2020 sur leurs activités de chasse aux oiseaux migrateurs. Ils craignent notamment que l'augmentation du trafic maritime perturbe leurs activités de chasse.



VILLE DE QUÉBEC

SECTEUR
BEAUPORT

SECTEUR
ESTUAIRE

SECTEUR ANSE AU FOULON

LIMITE DE PROPRIÉTÉ EN EAU PROFONDE DE L'APQ

VILLE DE LÉVIS

ÎLE D'ORLÉANS

